



LE PARLEMENT EUROPEEN



II - La vie démocratique

(Environ 50% du temps consacré à l'éducation civique soit 14-15 heures)

Thème 1 : La vie politique - Le Parlement européen (environ 1 heure 30)

Cette étude du Parlement européen s'insère dans les pratiques de la citoyenneté politique et vise à **montrer les rapports entre la citoyenneté nationale et européenne.**

Depuis 1979, les députés européens sont élus au suffrage universel dans les pays membres de l'Union.

Les **traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997)** établissent les éléments de cette citoyenneté et visent à **compléter sans la remplacer, la citoyenneté nationale**.

Ces nouveaux droits politiques impliquent une responsabilité supplémentaire pour chaque citoyen participant à la vie démocratique. **L'élève doit comprendre à la fois le rôle de ce Parlement et son propre rôle en tant que futur citoyen disposant du droit de vote, d'éligibilité et de pétition.**

Le **Traité de Lisbonne de 2007** définit ainsi l'Union européenne non seulement en tant que **démocratie représentative** mais aussi comme **une démocratie participative**.

Il prévoit **un rôle plus grand des Parlements nationaux dans la prise de décision des lois européennes**. La Commission doit informer en permanence les Parlements nationaux sur les lois en préparation, elle doit motiver ces lois.

Pièges à éviter dans la mise en œuvre

- Un cours trop théorique sur les rapports entre la Commission et le Parlement.
- Ne pas assez prendre en compte le rôle des citoyens des États membres dans l'étude du Parlement.

Activité proposée :

⇒ Série de documents (alternance cours dialogué / travail en autonomie) avec questions.

⇒ Correction : trace écrite composée des réponses aux questions et de l'organigramme complété (partie « UE »)

Extrait des fiches ressources

1. Le **travail d'un député au Parlement européen** peut être présenté ainsi que les relations qu'il entretient à la fois avec son groupe parlementaire et son parti national.

La France est représentée depuis 2009 par 72 députés et en aura 76 en 2014.

**Vidéo sur A.
Lamassoure :
le travail d'un député
européen**

Voir l'épisode 2 : dossier sur le travail d'un député européen, Alain Lamassour.

Questions possibles sur la vidéo :

- Que fait un député européen ?
- Où travaille un député européen ?
- Retrouves-tu des ressemblances avec l'élaboration d'une loi en France ?
- A quel parti politique français appartient A. Lamassour ? Comment s'appelle le groupe politique auquel il se rattache au niveau européen ?
- D'après l'attaché parlementaire d'A. Lamassour, quel lien le député européen garde-t-il avec les citoyens européens ?

L'Europe

À la une Magazines Les coulisses Portraits d'européens

Annulation du sommet UE / Chine
Le Journal (27.11.2008)
Voir la vidéo

Crise financière : L'UE et la Russie main dans la main
Le Journal (14.11.2008)
Voir la vidéo

L'UE en guerre contre les paradis fiscaux
Le Journal (22.10.2008)
Voir la vidéo

Windows Media

Chute du mur de Berlin, Europe année zéro
Le soir du 9 novembre 1989, le mur qui séparait Berlin en deux depuis 28 ans s'effondra. La réunification allemande allait suivre, ainsi que le démantèlement du bloc soviétique. Érigé en 1961, le mur desirait très vite le symbole de la guerre froide qui divisait alors le monde. TV5Monde vous propose de replonger dans cette période, de vous promener dans le Berlin d'hier et d'aujourd'hui, de voyager à travers l'Europe, d'aller à la rencontre des acteurs de cet événement fondamental.
Voir le dossier

L'Europe ça sert à quoi ?
L'Europe géographique, l'Europe politique, l'Europe économique... Les appellations ne manquent pas ! Mais en fin de compte, l'Europe, ça sert à quoi ?
Quelques explications

La frise historique multimédia
Faites un voyage dans le temps grâce à cette frise historique ! Un retour en image et en vidéos sur les grands moments de la construction de l'Europe...
Voir la frise

Élections européennes 2009
À quelques exceptions près, les partis de droite ont remporté une victoire sans appel sur les socialistes lors des élections européennes du 7 juin 2009. Avec un taux de presque 60% pour tout le continent, l'abstention sort elle aussi victorieuse de ce scrutin.
Retour sur ce scrutin avec nos blogueurs, nos dessinateurs de presse et nos reportages.
Voir le dossier Elections Européennes

Ceux qui ont fait l'Europe
De la théorie à la pratique, il a fallu l'intervention de nombreuses personnes pour bâtir l'Union Européenne telle que nous la connaissons.
En savoir plus sur ces personnalités

Les Institutions
L'union entre les États membres suppose la création d'organes capables d'encadrer et de réguler les échanges au sein de la communauté européenne.
Découvrir les Institutions européennes

WebTV
1961 : naissance d'Amnesty International
Le 28 mai 1961, par ailleurs...

La carte des 27 états

L'Europe eXtra Large
Le 1er mai 2009 l'Europe fête son "grand élargissement", l'entrée en 2004 de 12 pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union. Cinq ans après, quel est le bilan ? Carte interactive, émission spéciale et reportages de nos envoyés spéciaux.
Voir la carte

Les dernières nouvelles

Extrait sur site TV5, portail sur L'Europe :
<http://www.tv5.org/TV5Site/europe/index.php>

Extrait des fiches ressources

2. Le vote des lois au Parlement européen suit un processus différent du vote dans les parlements nationaux. Pour montrer cette particularité il est possible de choisir une loi votée, présente dans la vie quotidienne des citoyens et de revenir sur la manière dont celle-ci a été validée par la procédure de codécision : le Conseil et le Parlement européen partagent le pouvoir législatif d'égal à égal.

Un exemple de directive (sur le commerce électronique) permet de revenir à l'origine du vote, des discussions et compromis qui ont été établis.



Une meilleure protection pour les acheteurs en ligne

SESSION PLÉNIÈRE **Consommateurs** – 24-03-2011 - 13:59

De nouvelles règles sur les droits des consommateurs visant à mieux protéger les acheteurs en ligne et à renforcer la confiance des consommateurs lorsqu'ils font des achats dans d'autres États membres, ont été défendues par le Parlement, ce jeudi. Les députés ont adopté des modifications au projet de loi, mais ont décidé de finaliser leur position plus tard et de renvoyer la question à la commission parlementaire, en vue de parvenir à un accord avec les États membres.

Extrait du site du Parlement européen

(<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20110323IPR16151/html/Une-meilleure-protection-pour-les-acheteurs-en-ligne>)

QUESTIONS :

D'où vient ce document ?

Quel est le sujet de la loi en débat ?

La loi a-t-elle été votée ? Pourquoi ?

Une directive européenne menace le commerce électronique français

« Les acteurs du commerce électronique, ou « e-commerce », s'étranglent : le Parlement européen a voté le 24 mars dernier des mesures qui visent à protéger les acheteurs en ligne mais contraignent fortement les sites marchands. Entre autres, la directive impose aux sites le rallongement du délai de rétractation des consommateurs de sept à quatorze jours, avec obligation de rembourser intégralement le produit avant même de l'avoir reçu. Pour un achat de plus de 40 euros, les sites devront également rembourser les frais de retour.

« C'est une mesure extrêmement coûteuse » s'emporte François Momboisse, président de la Fédération du commerce à distance (Fevad), qui a signé le 29 mars un communiqué dénonçant le texte avec le Conseil du commerce de France.

(...)

(...)La disposition est encore loin d'être adoptée. Au Parlement européen, on précise que le texte est encore soumis à négociation et que le Conseil européen, qui examinera l'ensemble des propositions le 12 avril, devrait annuler cette mesure, jugée trop contraignante.

(...) La Fevad espère que d'ici au 12 avril, un des 27 pays membres opposera son veto sur les propositions, ce qui reconduirait les négociations. »

Aglae DE CHALUS

QUESTIONS :

-Qu'est-ce que la Fevad ? Pourquoi s'oppose-t-elle au projet de loi ? Comment a-t-elle exprimé son mécontentement ?

- Quel nom donne-t-on à une loi européenne ? Celle qui est évoquée peut-elle être adoptée rapidement ? Pourquoi ?

Autre article possible (plus complet sur les étapes de la négociation mais aussi plus complexe : <http://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/directive-e-commerce-parlement-0511.shtml>)

Alain Bensoussan, Micro Hebdo, 12 janvier 2012.

<http://www.alain-bensoussan.com/wp-content/uploads/22489837.pdf>

QUESTIONS :

- Quand la directive a-t-elle été adoptée ?
- Combien de temps ont pris les discussions ?
- D'après ce texte, toutes les dispositions prévues dans le projet de loi initial ont-elles été retenues ?
- D'après le doc 2, quand cette directive devra-t-elle être appliquée en France ?

Les consommateurs mieux protégés sur Internet



M^E ALAIN BENSOUSSAN,
avocat à la cour d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.

La nouvelle directive relative aux «droits des consommateurs», adoptée le 25 octobre 2011, renforce le devoir d'information du professionnel envers le consommateur avant la conclusion d'un contrat à distance. L'information doit être claire et complète et assurer une transparence «accrue», en particulier concernant le prix du produit et les frais supplémentaires comme le transport, l'affranchissement (y compris lors du droit de rétractation pour les objets encombrants). En outre, une information spécifique doit figurer sur les sites, clairement et lisiblement, avant toute commande, afin d'indiquer des restrictions de livraison et les moyens de paiement acceptés. 14 jours calendaires, c'est le délai pendant lequel le consommateur peut se rétracter d'un contrat hors établissement ou à distance, à compter du jour où les produits sont reçus (ou bien les services contractés), sans avoir à motiver sa décision.

Cette directive doit être transposée dans les droits nationaux dans les deux ans suivant son entrée en vigueur et les mesures ainsi transposées devront être applicables dans les trente mois après cette entrée en vigueur.

<http://www.alain-bensoussan.com/wp-content/uploads/22489837.pdf>

Extrait des fiches ressources

3. Le droit de pétition permet une participation plus grande des citoyens de manière plus directe. Une pétition peut être individuelle ou collective et peut porter sur des affaires d'intérêt public ou d'intérêt privé. Le Parlement est sollicité pour qu'il prenne position sur un sujet.

Travail à partir d'une brochure éditée par une eurodéputée sur le droit de pétition + un exemple

Le droit de pétition

En vertu du traité de Maastricht, tout citoyen de l'Union européenne a le droit d'adresser une pétition au Parlement européen, sous la forme d'une plainte ou d'une requête, au sujet d'une question relevant d'un domaine de compétence de l'Union européenne. Les pétitions sont examinées par la commission des pétitions du Parlement européen, qui statue sur leur recevabilité et est chargée de leur traitement en collaboration avec la Commission européenne.

Le droit de pétition au Parlement européen

Un outil au service des citoyens.



Non respect des libertés fondamentales, aménagement incohérent des territoires, risques sanitaires et écologiques, etc., autant de sujets qui alimentent les quelques 1000 pétitions adressées chaque année à la commission des pétitions du Parlement européen.

Devant une violation du droit européen, tout citoyen peut déposer une requête -une pétition- afin que le droit de l'Union européenne soit appliqué et que ses droits soient respectés.

Alors faites valoir vos droits !

● Qu'est-ce que la commission des pétitions ?

La commission des pétitions fait partie des 20 commissions parlementaires du Parlement européen. Elle est composée de 35 membres titulaires et de 28 membres suppléants. Six députés du groupe des Verts/ALE en sont membres. Elle est chargée de recevoir les plaintes de toute personne qui estime que ses droits de citoyen européen ont été violés par un État membre, par des autorités locales ou une autre institution. Cette commission a pour objectif de résoudre les conflits en menant une coopération entre les autorités européennes, nationales, régionales ou locales. Elle peut organiser des visites de terrain et initier des rapports sur des sujets sensibles. Elle joue ainsi un rôle crucial en permettant une connexion directe avec les citoyens européens.

● Sur quels sujets peuvent porter les pétitions ?

Les pétitions peuvent traiter de nombreux sujets tels que la protection de l'environnement, les affaires sociales ou encore la libre circulation des personnes. Pour être jugée recevable, la pétition doit relever d'un domaine de compétence de l'Union européenne. Il faut ainsi qu'une violation du droit européen soit établie. Si le sujet de la pétition n'a pas de lien avec le droit européen, la pétition sera alors déclarée non recevable. C'est le cas par exemple pour des pétitions relatives aux allocations sociales car ce sujet relève exclusivement des États membres.

Extrait de la brochure éditée par l'eurodéputée Sandrine Bélier [Le droit de pétition au Parlement européen : un outil au service des citoyens](#)

Comment déposer une pétition en pratique ?

Le dépôt de la pétition peut se faire sur Internet sur le site du Parlement européen http://bit.ly/presenter_petition

ou par courrier à destination du secrétariat de la Commission des pétitions.

Le Président du Parlement européen
Rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Belgique

La pétition peut aussi être déposée par le biais d'un ou plusieurs députés européens.

STOPPER LE GRAND CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

Alsace Nature et le collectif «Non au GCO» ont déposé une pétition au Parlement pour obtenir l'abandon du projet de Grand Contournement Ouest (GCO) de Strasbourg. Alors que des alternatives moins dommageables sont possibles, la France s'obstine à soutenir sa construction. Le soutien à cette pétition a permis d'obtenir que l'État français transmette plus d'informations sur l'impact de ce projet à la Commission européenne. Cette pétition reste ouverte et la pression est toujours maintenue sur l'État français.

Extrait des fiches ressources

4. Le **droit d'initiative citoyenne** : la Commission peut, sur proposition d'au moins un million de citoyens être amenée à proposer une loi sur une question que les citoyens estiment importante. Le pouvoir exécutif européen devra vérifier la recevabilité des signatures. Les signataires doivent obtenir une réponse dans les trois mois.

Projeter la page du site de la Commission européenne expliquant ce qu'est ce droit d'initiative citoyenne européenne + un exemple.



INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

Registre officiel

Commission européenne > Initiative citoyenne européenne



L'**initiative citoyenne européenne** permet à **un million de citoyens de l'UE** de participer directement à l'élaboration des politiques européennes, en **invitant la Commission européenne à présenter une proposition législative**.

Ce site fournit des informations sur **toutes les initiatives citoyennes**, explique les règles à suivre et permet de **lancer votre initiative**.



QUESTION POSSIBLE :

Quelles sont les différences entre le droit de pétition et le droit d'initiative citoyenne européenne ?

- *Une pétition peut être présentée par tout citoyen résidant dans un Etat membre= pas le seuil d'un million de signataires*
- *Une pétition ne comporte pas nécessairement une proposition d'action (il peut par exemple s'agir d'une plainte).*
- *La pétition s'adresse au Parlement européen, contrairement à l'ICE qui concerne la Commission européenne.*

07/06/11 L'initiative citoyenne européenne: l'exemple de Greenpeace



En décembre 2010, les associations Greenpeace et Avaaz ont remis à la Commission européenne la première pétition européenne signée par un million de citoyens dans l'Union européenne. Le but est d'appeler à un moratoire sur les cultures OGM et à la création d'un organisme éthique indépendant chargé de réaliser des analyses et d'organiser la régulation des OGM. Cette démarche s'inscrit dans la droite ligne de l'article 11 du traité de Lisbonne instaurant l'initiative citoyenne.

Cette pétition a été lancée en mars 2010 en réaction à l'autorisation de production, par la Commission européenne, d'une pomme de terre transgénique. Afin de réaliser cette pétition de façon sérieuse, Greenpeace et Avaaz ont pris soin de collecter les noms, adresses, pays et dates de naissance des signataires. Ils continuent de collecter des signatures pour que les Etats membres soient suffisamment représentés.

Questions possibles:

- Qui est à l'origine de cette initiative citoyenne ? Sur quel sujet portait-elle ? Quel est son but ?
- A quelle date a-t-elle été lancée ? Pourquoi à ce moment là ? Quand a-t-elle été finalisée ?
- A qui a-t-elle été remise ?
- Combien de citoyens européens l'ont signée ? Quelles règles ont été respectées pour s'assurer du sérieux de la collecte ?



